

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 19 juillet 2024

Présents : Mme AUGROS Evelyne, M. AUVERLOT Fabrice, Mme BEISSAT Marilyne, Mme BOUCHAUD Stéphanie, Mme CAILLAUD Séverine, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, Mme MAURICI Cécile, M. MOURIOUX Gabriel, M. VOISIN Stéphane

Excusés : Mme AUCLAIR Virginie (a donné pouvoir à Mme GRELLIER Christelle), M. BOUDET Benoît (a donné pouvoir à M. VOISIN Stéphane), M. MAJOU Olivier (a donné pouvoir à Mme AUGROS Evelyne)

Absents : M. LUCAT Jean-Philippe, M. RENAUD Gérard

Mme Séverine CAILLAUD est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du 30 mai 2024

Le compte-rendu de la réunion du 30 mai 2024 est lu et approuvé.

2. Enfouissement du réseau cuivre dans le cadre de l'effacement du réseau basse tension dans le bourg

Dans le cadre de l'enfouissement du réseau basse tension dans la Grand'Rue, rue des Ribières, chemin du Bois de la Cure et rue de la Betouille, il est proposé d'enfouir le réseau aérien de télécommunication. Le coût total des travaux réalisés par Orange s'élève à 5 006,45 € HT. Après déduction de la participation d'Orange (82%), le reste à charge pour la commune est de 901,17 € HT (pas de TVA). Le conseil municipal valide le devis et autorise Mme le maire à signer la convention d'enfouissement du réseau aérien de télécommunication avec Orange.

Pour information, suite à l'appel d'offres pour le réaménagement et la modernisation de l'éclairage public et pour l'extension au citystade, le SDEC a signé le marché avec l'entreprise Allez.

Le montant des travaux s'élève à :

- Modernisation de l'éclairage public : 10 883,12 € HT
- Réaménagement de l'éclairage public : 53 234,73 € HT
- Extension au citystade : 7 627,02 € HT

3. Avenant 2 au lot 11 peinture des travaux d'aménagement du groupe scolaire

Des travaux de peinture supplémentaires dans le cadre de l'aménagement du groupe scolaire sont nécessaires, car la peinture des murs et des plafonds du couloir et des toilettes s'écaille. Le conseil municipal valide l'avenant de l'entreprise Vacher pour le rafraîchissement des murs et des plafonds, ce qui représente une plus-value de 1 643,50 € HT.

4. Paiement de factures en investissement

Le conseil municipal décide de payer en investissement :

- un aspirateur souffleur de feuilles STIHL d'un montant de 395,00 € HT commandé chez BL Pro,
- un aspirateur ERA TEC pour l'école d'un montant de 269,25 € HT commandé chez JF Services,
- une pompe à graisse avec 1 batterie d'un montant de 375 € HT commandée chez LMAT,
- un congélateur Whirlpool pour la salle des fêtes d'un montant de 332,50 € HT commandé chez Trullen Distribution.

5. Mensualisation des factures d'eau

Pour répondre à l'attente de certains usagers, le conseil municipal décide de mettre en place la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement collectif à compter de janvier 2025. Pour les usagers qui souhaiteront adhérer à ce service, un prélèvement sera effectué tous les mois et une régularisation sera effectuée en fin d'année selon la consommation réelle.

Le conseil municipal sera invité à délibérer lors d'une prochaine réunion pour valider un règlement financier.

6. Indemnité de sinistre

Le maire explique au conseil municipal qu'un camion de livraison de l'entreprise GDA (Groupement Distribution Alimentaire) a heurté l'arche en béton en entrant sur le parking du stade. Une déclaration d'accident a été transmise à Groupama avec un devis de l'entreprise Yoann Mercier pour la réparation à l'identique. La compagnie d'assurance a envoyé un premier règlement évalué à 6 717,61 €.

Le conseil municipal autorise le maire à faire les démarches nécessaires auprès du comptable de la collectivité pour procéder à l'encaissement du chèque de 6 717,61 €.

7. Création et suppression de postes au 1^{er} août 2024

Le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (4/35) suite à l'avancement de grade possible pour un agent.

Le conseil municipal, après délibération, décide de :

- créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (4/35) à compter du 1^{er} août 2024
- supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (4/35) à la même date sous réserve de l'avis du comité technique

8. Changement d'une canalisation d'eaux usées dans la traversée de la Grand'Rue

Le passage de l'entreprise Sanicentre pour nettoyer les canalisations d'eaux usées a permis de déceler une anomalie importante devant l'école, dans la traversée de route. La canalisation étant complètement effondrée, des travaux urgents sont à prévoir pour la remplacer. L'entreprise Migliori est venue sur place pour établir un devis et l'autorisation de réaliser les travaux a été demandée à l'UTT de la Souterraine. Cette route étant un itinéraire de délestage de la RN145, elle ne peut être totalement fermée, les travaux seront donc réalisés par demi-chaussée, avec une circulation alternée. Le conseil municipal valide la proposition de Migliori d'un montant de 10 011 € HT.

9. Restauration des plaques du monuments aux morts

Les inscriptions sur les plaques du monument aux morts sont effacées et nécessitent d'être restaurées.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Grain de vie d'un montant de 3 378,24 € HT (pas de TVA).

10. Demande de subvention pour la réfection des panneaux des voies de la Résistance

Le chemin de mémoire « Les voies de la Résistance », labellisé au titre du 80^{ème} anniversaire de la Libération, a été inauguré le 12 juin dernier au village du Chaussat. Le gouvernement ayant mis en place un fonds de soutien au bénéfice des projets locaux, le conseil municipal décide de déposer un dossier de subvention à hauteur de 25% du montant TTC des travaux.

Le coût des panneaux comprenant la conception, la fabrication et la pose s'élève à 1 848,16 € TTC. Le montant de la subvention sollicitée est de 461,54 €.

11. Questions diverses

• Liquidation du Vival

L'offre de rachat du matériel et stock faite par la commune a été acceptée par le mandataire judiciaire et les clés du local ont été remises à la mairie le 18 juillet.

- **Lave-vaisselle salle des fêtes**

Le lave-vaisselle de la salle des fêtes ne fonctionnant plus, un nouveau lave-vaisselle a été commandé auprès de « Tout pour le froid » pour un montant de 2 233 € HT.

- **Bail avec le conservatoire d'espaces naturel concernant la lande de la Saumagne**

Le bail de 18 ans signé avec le conservatoire d'espaces naturels leur confiant la gestion et la mise en valeur de la lande de la Saumagne est arrivé à échéance en 2023. La lande de la Saumagne étant un bien de section, l'avis des sectionnaires avait été recueilli en 2005 avant de signer le bail.

- **Amendes de police**

Le produit des amendes de police permet de subventionner des équipements et travaux concernant les transports en commun et la circulation routière. Les dossiers doivent être déposés auprès du département de la Creuse. Le conseil municipal est invité à réfléchir aux projets qui pourraient être présentés pour la programmation 2024.

- **Travaux d'aménagement du groupe scolaire**

La réception partielle des travaux concernant la nouvelle salle de classe est prévue le 29 juillet, afin de permettre l'aménagement intérieur. Les travaux n'ayant pas d'impact direct sur la salle de classe se poursuivront d'ici la rentrée scolaire, notamment le bardage du préau et l'installation de la nouvelle chaudière.

Une fuite a été identifiée sur la toiture de l'école. Celle-ci a été réparée, néanmoins le diagnostic indique que l'état général de la toiture nécessite d'envisager une réfection d'ensemble assez rapidement.

- **Sécurité - Participation citoyenne**

Suite aux diverses incivilités constatées ces derniers mois, il est proposé d'adhérer au dispositif de « participation citoyenne », en partenariat avec la gendarmerie. Ce protocole permet de mettre en place et d'encadrer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect. Les modalités de fonctionnement devront être définies par une délibération du conseil municipal.

Une étude a également été demandée auprès du référent sécurité de la gendarmerie pour la mise en place d'une vidéo-protection dans le cadre d'un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

- **Ramassage des encombrants**

Le premier enlèvement des encombrants dans le cadre de la convention avec la ressourcerie Maximum a eu lieu le 3 juillet. Compte tenu du succès de l'opération, un nouveau ramassage est prévu le 17 octobre.

- **Visite de Madame la préfète**

Madame la préfète et Monsieur le secrétaire général de la préfecture se rendront dans la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine le 1^{er} août pour une réunion de travail. Cette visite sera notamment l'occasion de traiter le dossier de remise en état des routes suite au trafic intense de poids lourds lors du mouvement des agriculteurs du début d'année, pour lequel la commune a déposé une demande de prise en charge par l'Etat.

La secrétaire de séance,
Séverine CAILLAUD